



COMMUNIQUE N°003/C/C-NTUI/SG/SGMP/2026 DU 23 MARS 2026

PORTANT PUBLICATION DU RESULTAT DE L'AVIS DE CONSULTATION N°003/DC/C-NTUI/CIPM/2026 DU 16 FEVRIER 2026 SUIVANT AUTORISATION DE GRE A GRE N° 00999-26 -L/MINMAP/SG/DGMI/DMBEC/NC DU 10 FEVRIER 2026 POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION : D'UN BLOC DE DEUX (02) SALLES DE CLASSE A L'ECOLE PUBLIQUE DE MA'A (Lot 1) :

. D'UN BLOC DE DEUX (02) SALLES DE CLASSE A L'ECOLE PUBLIQUE DE NTUI-VILLE(Lot2)

- D'ACHEVEMENT DE L'AUBERGE MUNICIPALE DE NTUI (Lot 3), DANS LA COMMUNE DE NTUI, DEPARTEMENT DU MBAM ET KIM, REGION DU CENTRE

Le Maire de la Commune de Ntui communique,

Par Décision N°003/D/C-NTUI /2026 du 23 MARS 2026

Le résultat de l'Appel d'Offres susmentionné se présente comme suit :

Lot de Soumission	Soumissionnaire	Note technique	Montant corrigé de l'Offre TTC en FCFA	Observations
Lot 1	TOGETHER SARL	100%	24 997 589	retenu
Lot 2	TOGETHER SARL	100%	24 997 589	retenu
Lot3	TOGETHER SARL	100%	49 999 485	retenu

Le soumissionnaire **TOGETHER SARL** B.P :1151 YAOUNDE Tel : 677 57 56 55 est retenu pour les **TRAVAUX DE CONSTRUCTION** :

- **D'UN BLOC DE DEUX (02) SALLES DE CLASSE A L'ECOLE PUBLIQUE DE MA'A (Lot 1) ;**
- **D'UN BLOC DE DEUX (02) SALLES DE CLASSE A L'ECOLE PUBLIQUE DE NTUI-VILLE(Lot2)**
- **D'ACHEVEMENT DE L'AUBERGE MUNICIPALE DE NTUI (Lot 3),**
DANS LA COMMUNE DE NTUI, DEPARTEMENT DU MBAM ET KIM, REGION DU CENTRE

Pour les montants TTC : 24 997 589 (vingt-quatre millions neuf cent quatre-vingt-dix-sept mille cinq cent quatre-vingt-neuf) --lot 1 ; 24 997 589 (vingt-quatre millions neuf cent quatre-vingt-dix-sept mille cinq cent quatre-vingt-neuf) --lot 2 et 49 999 485 (quarante-neuf millions neuf cent quatre-vingt-dix-neuf mille quatre cent quatre-vingt-cinq) --lot3 et un délai d'exécution de cent vingt (120) jours calendaires pour chaque lot.

Ladite entreprise est invitée à se présenter dès publication du communiqué, et au plus tard dans les sept (07) jours qui suivent à la Mairie de Ntui, pour la notification dudit marché.

Ntui, le **23 MAR. 2026**

LE MAIRE
(AUTORITE CONTRACTANTE)

Ampliations :

- PREFET/MIK (pour information)
- DDMAP/MIK (pour information)
- DDEPAT MIK (pour information)
- Président/CIPM (pour information)
- ARMP/CE (pour publication au JDM)
- CHRONO/ARCHIVES (pour affichage et mémoire)



Mamadou Georges Marcel